



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2015-2016

BR/vg

P.V. REGL 01

Commission du Règlement

Procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016

Ordre du jour :

- 6926 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux pétitions publiques
- Désignation d'un rapporteur
 - Examen de la proposition de modification
 - Présentation et adoption d'un projet de rapport

*

Présents : Mme Diane Adehm remplaçant M. Léon Gloden, Mme Simone Beissel, M. Eugène Berger, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen remplaçant M. Alex Bodry, Mme Françoise Hetto-Gaasch remplaçant M. Marc Lies, M. Paul-Henri Meyers, M. Roger Negri, M. Gilles Roth remplaçant Mme Sylvie-Andrich-Duval, M. Marc Spautz
M. Marco Schank, observateur

M. Benoît Reiter, Secrétaire général adjoint

Excusés : Mme Sylvie Andrich-Duval, M. Alex Bodry, M. Léon Gloden, M. Marc Lies, Mme Viviane Loschetter

*

Présidence : M. Gast Gibéryen, Président de la Commission

*

- 6926 Proposition de modification du Règlement de la Chambre des Députés relative aux pétitions publiques

M. le Président est désigné comme rapporteur de la présente proposition de modification qui est devenue nécessaire suite à la décision de principe de la Conférence des Présidents du 3 décembre 2015 de permettre dorénavant la présence du public lors des auditions publiques organisées dans le cadre d'une pétition publique, si celle-ci franchit le seuil prévu des 4500 signatures.

M. le Président note que les mesures de sécurité pour les auditions publiques seront identiques à celles en vigueur pour les séances publiques de la Chambre. Le Président de la Commission des Pétitions, M. Marco Schank, rappelle que lors des auditions publiques antérieures, un certain nombre de personnes croyant pouvoir assister aux débats, ont dû être renvoyées.

Une prochaine audition publique ayant lieu au début du mois de février, la modification du Règlement est applicable avec effet immédiat, par dérogation à l'article 204 du Règlement.

Le projet de rapport est adopté à l'unanimité des membres présents. La commission se prononce en faveur du modèle de base pour le débat en séance publique.

Luxembourg, le 14 octobre 2016

Le Secrétaire général adjoint,
Benoît Reiter

Le Président,
Gast Gibéryen